

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont Monsieur Benoit LABIOUSE

demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4920 AYWAILLE, rue Aux Petites Croix n° 43

Le terrain concerné est situé à MANHAY-GRANDMENIL, route du Fagnou, Lafosse et cadastré Section A n° 176 N2 – lot n° 1

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « YANSENNE » autorisé en date du 14 janvier 1997 :

- Léger déblai (hauteur moyenne de 50 cm) prévu à l'angle avant-gauche de la zone aedificandi en vue d'aménager une terrasse et un petit jardin plat ;
- La distance entre le garage et la limite latérale est de 01,10 M ;
- Le rapport façade/pignon est de 1.77 ;
- Les deux volumes secondaires sont à toitures plates ;
- Les matériaux utilisés sont un parement en plaquettes de moellon (+/- 82 % du total des élévations) et le bardage en cèdre pré-grisé ajouré (+/- 18 % du total des élévations) ;
- Présence de baies horizontales ;
- Absence d'encadrement ou de linteau apparent.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 décembre 2019 au 15 janvier 2020 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 18 décembre 2019.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire